

Comité directeur de la FFE
03 & 04 mars 2018 - Asnières sur Seine
Relevé de décision

Samedi 3 mars 2018

Présents

Bachar KOUATLY
 Stéphane ESCAFRE
 Pascal LAZARRE
 Bruno DELPORT
 Véronique REVOY
 Johanna BASTI
 Laurent FREYD
 Jean-Paul GRIGGIO
 Anémone KULCZAK
 Éric PRIÉ (à partir de 16h)
 André RASNEUR
 Réza SALAMI

Absents excusés représentés

Mélanie VEROT
 Yves MAREK
 David ROS
 Rudolph HIDALGO
 Hélène ROSSINOT
 Gilles BETTHAEUSER
 Amélie LACHAT
 Sophie MILLIET
 Olivier DELABARRE
 Cyrille DIMEY

Absents excusés non représentés

Nathalie FRANC

Présents à titre consultatif

Jérôme VALENTI, Directeur Général
 Frédéric LOYARTE, Directeur National
 Handicap
 Mathilde CHOISY, Directrice Nationale des
 Jeunes
 Laurent RABBÉ, Avocat de la Fédération

Dimanche 4 mars 2018

Présents

Bachar KOUATLY
 Stéphane ESCAFRE
 Pascal LAZARRE
 Bruno DELPORT
 Véronique REVOY
 Johanna BASTI
 Laurent FREYD
 Jean-Paul GRIGGIO
 Anémone KULCZAK
 Yves MAREK
 Éric PRIÉ
 André RASNEUR
 Réza SALAMI

Absents excusés représentés

Mélanie VEROT
 David ROS
 Rudolph HIDALGO
 Hélène ROSSINOT
 Gilles BETTHAEUSER
 Amélie LACHAT
 Sophie MILLIET
 Olivier DELABARRE
 Cyrille DIMEY

Absents excusés non représentés

Nathalie FRANC

Présents à titre consultatif

Jérôme VALENTI, Directeur Général
 Frédéric LOYARTE, Directeur National
 Handicap
 Mathilde CHOISY, Directrice Nationale des
 Jeunes
 Larbi HOUARI, Conseiller du Président
 Laurent RABBÉ, Avocat de la Fédération

- Ajouts de points supplémentaires à l'ordre du jour

Bachar KOUATLY (Président) et Stéphane ESCAFRE (Secrétaire Général) proposent d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour.

Vote : Unanimité

- Approbation du relevé de décisions du Comité Directeur des 11 et 12 novembre 2017

Vote : Unanimité

I) Organes statutaires et Directions nationales

Direction Nationale du Handicap

Frédéric LOYARTE (Directeur National Handicap) présente plusieurs informations relatives aux activités de la Direction Nationale du Handicap.

Il sollicite du Comité directeur une rallonge budgétaire de 1.500 € à la convention FFE-AEPA pour la participation de quatre joueurs au Tournoi des six nations et aux championnats d'Europe Féminin.

Vote : Unanimité

Direction Nationale de l'Arbitrage

Laurent FREYD (Directeur Nationale de l'Arbitrage) présente un compte-rendu du projet de la Direction Nationale de l'Arbitrage intitulé « DNA 2.0 ».

Commission Médicale

Laurent RABBÉ (Avocat de la Fédération) rapporte la conclusion de Nathalie FRANC (Présidente de la Commission Médicale) sur la question du certificat médical, rendu obligatoire par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016. Si chacun comprend la charge administrative et financière supplémentaire que cela représente pour les clubs et les licenciés, la Fédération est néanmoins tenue de se conformer à la loi.

Il est proposé de soumettre à l'Assemblée Générale une modification du Règlement intérieur de la FFE en ce sens.

Vote : Unanimité

Les membres du Comité Directeur s'accordent à dire que cette modification devra être accompagnée d'une mesure particulière d'information des clubs.

Direction Nationale des Jeunes

Mathilde CHOISY (Directrice Nationale des Jeunes) présente ses observations et axes de travail sur la performance des jeunes.

Les membres du Comité directeur tirent la sonnette d'alarme sur la dégradation du niveau des joueurs français et s'accordent sur les insuffisances tant de la Direction Nationale de l'Entraînement que de la Direction Technique Nationale.

Grâce à un don initié par Jean-Baptiste Rudelle, des moyens sont mis en place autour des jeunes et du secteur féminin. Cela permettra entre autre de participer à des compétitions internationales (Olympiades Jeunes, Championnat d'Europe par équipe,...).

Direction Nationale des Scolaires

Johanna BASTI (Directrice Nationale des Scolaires) présente un point d'information sur les Gymnasiades 2018 (tournoi international de l'UNSS).

Elle sollicite un budget de 2.490 € pour la participation de 3 filles et 3 garçons à cette compétition.

Vote : 21 pour / 2 abstentions

Johanna BASTI présente un point d'information sur le Championnat du monde universitaire 2018 qui se tiendra au Brésil. Elle fait état de chances sérieuses de médailles à ce championnat.

Elle sollicite un budget de 5.000 € pour la participation de 3 joueurs, d'un encadrant et d'un entraîneur à cette compétition.

Vote : Unanimité

Divers

Stéphane ESCAFRE et Éric PRIÉ (Président de la Commission Technique) font état d'une demande d'Antoine CANONNE (président de la commission vétérans) visant à envoyer une équipe française au Championnat du Monde Vétérans (+ 65 ans) en Allemagne pour un budget de 6.000 € pour 6 joueurs. Il est rappelé que la France est vice-championne du Monde en titre. Bachar Kouatly insiste sur le fait de présenter une équipe compétitive.

Le Comité Directeur émet un avis favorable, mais entend suspendre cette décision à la composition définitive de l'équipe.

Il est proposé de confier au Bureau fédéral la responsabilité de prendre cette décision.

Vote : Unanimité

II) Institutions

Bachar KOUATLY, Johanna BASTI et Jérôme VALENTI (Directeur général) rendent compte des différents rencontres et partenariats noués avec d'autres institutions (Ministère des sports, CSEN, USEP, CNOSF, UCPA, DPJJ, DAP, FFSE).

III) Point financier

Bruno DELPORT (Trésorier) présente le compte de résultats pour 2017, fait état d'une augmentation de 22,26% du résultat net global et expose les différents outils comptables mis en place pour permettre une meilleure gestion de la Fédération.

Bruno DELPORT précise que la Fédération a reconstitué ses fonds propres.

Sa situation financière s'est donc améliorée par rapport à 2016, nonobstant la perte d'un partenaire important, ce qui a été rendu possible par des mesures d'économies drastiques et la conclusion de nouveaux partenariats.

Il est proposé d'arrêter les comptes au 31 décembre 2017 sous réserves de validation par le Commissaire des comptes.

Vote : Unanimité

Bachar Kouatly précise que le rapport de la CCEG sera prêt pour l'AG fédérale.

Jérôme Valenti indique que le budget prévisionnel est en cours de finalisation. Bruno Delpont précise que ce budget sera envoyé aux membres du CD pour validation par voie électronique avant l'AG.

IV) Technique – sportif

Mathilde CHOISY propose d'ajouter les dénominations U8, U10, U12 etc. au petit-poussin, poussin, pupille, etc. dans le J01.

Vote : Unanimité

Stéphane ESCAFRE soumet la demande de la Ligue PACA (unanimité de l'AG et des CDJE) visant à être considérée comme une seule ZID ce qui nécessite une modification de l'article 5 de l'annexe aux règles générales pour les compétitions fédérales.

Vote : 22 pour / 1 abstention

Éric PRIÉ fait état d'observations et d'axes de travail de la Commission Technique :

Il propose de retirer la notion de niveau de « *Nationale IV* » des règlements fédéraux et de laisser les ligues totalement libres d'organiser ce niveau comme elles l'entendent.

Stéphane ESCAFRE et Laurent FREYD indiquent ne pas être en mesure d'apprécier les conséquences de cette modification qui n'est pas neutre, s'agissant d'un niveau de sélection pour les autres niveaux fédéraux.

Bachar KOUATLY demande à la Commission Technique d'approfondir le sujet et de soumettre à nouveau une proposition au prochain Comité Directeur.

Éric PRIÉ sollicite l'autorisation de travailler sur une réforme des modes de qualification aux échelons supérieurs, plus efficace, pour certaines compétitions FFE, notamment pour le championnat de France féminin de parties rapides, et sur une réforme plus globale de la Coupe de la Parité, en coordination avec la Direction Nationale des Féminines.

Vote : Unanimité

Éric PRIÉ informe le Comité Directeur de sa démission de la présidence de la CT, à l'échéance des championnats interclubs d'avril 2018.

Il est proposé de désigner Julien CLAREBOUT à la présidence de la CT, sous réserve d'accord du DTN Jordi LOPEZ.

Vote : Unanimité

V) Lettre des salariés au CD

Bachar KOUATLY fait état d'une lettre adressée par le Syndicat CGT des salariés de la FFE au Président de la FFE, mettant en cause Jérôme VALENTI.

Le Président fédéral indique que Jordi LOPEZ (secrétaire général du syndicat CGT FFE) était convié au Comité directeur pour faire valoir les griefs des salariés mais qu'il a été placé en arrêt de travail pour maladie le jeudi précédent.

Plusieurs membres du CD apportent leur soutien au Directeur Général, et s'étonnent de la méthode employée par les salariés.

VI) Marketing et communication

Véronique REVOY et Bruno DELPORT présente un point d'étape sur le projet marketing.

VII) Projet d'études et statistiques

Larbi HOUARI (Conseiller du Président) et Johanna BASTI présentent un point d'étape sur le projet des études et statistiques, et annoncent une présentation des conclusions finales de cette étude lors de la prochaine Assemblée générale.

VIII) Nouvelles compétitions

Bachar KOUATLY présente un nouveau Championnat de France des Grandes Ecoles en partenariat avec la Conférence des Grandes Ecoles.

Dans le cadre du don fait par Jean-Baptiste Rudelle, Bachar KOUATLY annonce la création du Challenge Pro-Am (un tournoi professionnel/amateur qui introduit d'un élément aléatoire dans le jeu d'échecs) avec des personnalités, des chefs d'entreprises, et des joueuses de haut-niveau.

Bachar KOUATLY présente les différentes candidatures de villes pour l'organisation des prochains championnats de France.

Il soumet la candidature d'une ville pour les championnats de France jeunes en 2019.

Vote : Unanimité

IX) Institutionnel

Location du Château d'ASNIÈRES

Bachar KOUATLY propose la conclusion d'une convention avec la Ville d'ASNIÈRES pour l'occupation 80 jours par an du Château d'ASNIÈRES à des fins événementielles (compétitions, stages etc.) et d'autre part une convention avec le même partenaire pour l'occupation à l'année d'une partie du dernier étage du même Château pour y loger les services administratifs de la FFE.

Cette opération répond à la nécessité de disposer d'un lieu prestigieux et facile d'accès en transports pour y accueillir les événements de la Fédération. Elle s'inscrit dans le cadre d'un partenariat plus large avec la Ville d'ASNIÈRES, lieu important dans l'histoire des échecs, qui a d'ores et déjà permis à la Fédération d'organiser des événements dans ses locaux dans des conditions avantageuses.

Bachar KOUATLY précise également que la location du dernier étage du Château d'ASNIÈRES représente une économie substantielle par rapport à la location du pavillon de PLAISIR. Cette convention sera conclue pour un coût de 20.000 €.

La location du Château pour les évènements représentera un coût de 10.000 € net pour la FFE, dans les conditions énoncées lors du Bureau Fédéral du 15 décembre 2017.

Bachar KOUATLY précise enfin que ce projet implique la résiliation du bail des locaux loués actuellement à PLAISIR et du transfert du siège social de la FFE à l'adresse du cabinet d'expertise-comptable de la FFE au 28 Avenue du 19 Mars 1962 - 78370 PLAISIR.

Laurent RABBÉ indique que ses statuts obligent la Fédération à établir son siège social dans l'agglomération de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (78). La modification de ces dispositions nécessiterait la réunion d'une assemblée générale extraordinaire ce qui, au-delà du coût financier et des difficultés matérielles que cela représente, ne peut être accompli dans un délai compatible avec l'opportunité offerte ici par la Ville d'ASNIÈRES. Cette solution est donc tout à la fois respectueuse des statuts de la Fédération et du Droit.

Les membres du Comité Directeur prennent acte de la volonté du Président de conduire ce projet dans le respect des droits des quatre salariés de la Fédération.

Bachar KOUATLY demande l'autorisation de signer les deux conventions avec la Mairie d'Asnières.

Vote : Unanimité

Bachar KOUATLY demande l'autorisation de créer un établissement secondaire au Château d'ASNIÈRES pour y déménager les services administratifs de la Fédération.

Vote : Unanimité

Bachar KOUATLY demande l'autorisation de transférer le siège social de la Fédération à l'adresse du cabinet d'expertise-comptable de la FFE au 28 Avenue du 19 Mars 1962 - 78370 PLAISIR.

Vote : 21 pour / 2 abstentions

Ligue de la Réunion

Stéphane ESCAFRE et Larbi HOUARI présentent un point d'étape relatif à la recréation d'une Ligue à la Réunion suite à la liquidation judiciaire de la précédente ligue.

Un projet d'assemblée générale constitutive et électorale sera proposé aux clubs réunionnais à la fin de la saison.

Modification du règlement disciplinaire

Stéphane ESCAFRE propose de soumettre à l'Assemblée Générale une modification du règlement disciplinaire pour mise en conformité avec le règlement-type tel qu'il résulte du décret n°2017-1269 du 9 août 2017.

Vote : Unanimité

Commission d'Appel

Stéphane ESCAFRE informe le Comité Directeur que, suite à une démission, la Commission d'Appel doit être complétée.

X) Démocratie participative

Conformément à une demande du Président en ce sens, Laurent RABBÉ propose de soumettre au vote de l'Assemblée Générale une modification des statuts et du règlement intérieur pour y intégrer le principe du recours possible au vote électronique pour toute décision du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale.

Bachar KOUATLY complète en exposant l'utilité de tels outils pour associer plus largement les clubs, beaucoup n'entre eux n'ayant pas les moyens d'être présents aux assemblées générales.

Vote : 22 pour / 1 contre

XI) Informations et Questions diverses

Direction Nationale des Féminines

Jérôme VALENTI transmet un point d'information de la part de la Direction Nationale des Féminines.

Extension des personnes pouvant être affiliées

Laurent RABBÉ fait état de la demande d'un Comité d'entreprise d'être affilié à la Fédération ce qui n'est pas possible actuellement puisque les statuts limitent l'affiliation à la Fédération aux clubs constitués en associations sportives.

Il indique que le Code de sport permet d'affilier des membres autres que les associations sportives, ce qui nécessiterait cependant une modification des statuts.

Johanna BASTI ajoute que la problématique se pose également pour les écoles qui ne sont pas toutes constituées en associations sportives.

Laurent RABBÉ poursuit en indiquant que les personnes physiques pourraient être affiliées directement à la Fédération, à titre dérogatoire, pour répondre à certaines problématiques.

Une proposition sur ces points pourra être soumise au prochain Comité Directeur.

Part départementale de la licence

Plusieurs membres du Comité Directeur relaient une demande de certains comités départementaux visant à devenir bénéficiaires d'une partie des cotisations des licenciés, sur le modèle d'autres fédérations, la cotisation étant répartie à l'heure actuelle entre la Fédération et la Ligue.

Les membres du Comité Directeur s'accordent à dire que ce sujet peut être l'objet d'une réflexion mais qu'il est prématuré de prendre une décision fédérale en ce sens.

Outils de communication

Jean-Paul GRIGGIO (président Ligue du Grand Est) rappelle qu'il est demandeur d'outils de communication, à produire par la FFE en direction des clubs.

Directeur du Championnat de France 2018 à NÎMES

Il est proposé de déléguer au Bureau Fédéral le pouvoir de désigner un Directeur pour le Championnat de France 2018 à NÎMES.

Vote : unanimité

Le 4 mars 2018,

Le Président
Bachar KOUATLY



Le Secrétaire Général
Stéphane ESCAFRE

